

Redistribution des dépenses publiques sous l'effet du plan de relance

Les interventions directes et indirectes de l'État se sont élevées, en 2009, à 10,4 milliards d'euros.

Les dépenses de fonctionnement des collectivités progressent.

Leurs dépenses directes d'équipement augmentent, en lien avec le plan de relance de l'économie.

En 2009, les interventions financières de l'État en Alsace s'élèvent à 10,4 milliards d'euros, soit une hausse de 8,3 %. Elles sont composées de dépenses directes et indirectes. Le montant des dépenses directes (5,76 milliards d'euros¹) est comparable à celui de 2008, mais la structure de ces dépenses s'est sensiblement modifiée.

Les dépenses de personnel diminuent de l'ordre de 10 % en raison du transfert vers les universités de la masse salariale de leurs personnels,

Dépenses réelles totales* des collectivités locales en 2009

Collectivités locales	Dépenses 2009 (en millions d'euros)	Évolution 2008-2009 (en %)
Région Alsace	820,7	12,9
Département du Bas-Rhin	1 077,5	6,5
Département du Haut-Rhin	744,3	5,1
Ensemble Région et Départements	2 642,5	8,0
Communes de 10 000 habitants ou plus**	1 078,6	2,8

* somme des dépenses de fonctionnement et d'investissement
** strate composée de 23 communes

Source : Direction régionale des finances publiques

dans le cadre de la loi² relative aux libertés et aux responsabilités des universités.

Les dépenses d'investissement et d'intervention progressent : +70 % pour les dépenses d'investissement qui ne constituent que 1 % des dépenses directes de l'État. Il faut y voir l'effet du plan de relance qui accroît la redistribution en direction des ménages, des entreprises et des collectivités territoriales.

Les dotations budgétaires les plus significatives ont concerné les allocations spécifiques, et complémentaires de chômage partiel, les investissements dans les infrastructures routières et ferroviaires, la construction et l'équipement des universités ainsi que l'entretien des

bâtiments de l'État.

Les dotations aux collectivités territoriales (1,9 milliard d'euros) représentent un tiers des dépenses directes de l'État, cette proportion est en progression régulière.

Les interventions financières indirectes de l'État sont estimées à 4,67 milliards d'euros³ et progressent de près de 20 %. Leur mise en œuvre constitue une perte de recettes pour l'État.

Elles sont constituées principalement d'allègements fiscaux, 1,95 milliard d'euros (+22 % par rapport à 2008) et d'exonérations de charges sociales d'un montant de 729 millions d'euros (-3 %). Le poids des mesures affectant l'impôt sur le

Dépenses directes de l'État en 2009

Titres	Dépenses payées en 2009	
	En millions d'euros	En %
Dépenses de personnel	2 169	38
Dépenses de fonctionnement	175	3
Dépenses d'investissement	46	1
Dépenses d'intervention*	292	5
Dépenses d'opérations financières	11	ε
Ensemble	2 693	47
Dotations aux collectivités territoriales	1 938	34
Pensions	1 124	19
Total	5 755	100

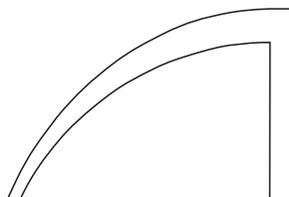
* subventions de fonctionnement et d'investissement

Source : Direction régionale des finances publiques

¹ Ces dépenses concernent les paiements effectués pour la région par les Trésoriers-payeurs généraux (TPG) du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ainsi que d'autres opérations effectuées par d'autres TPG mais concernant l'Alsace. Le mouvement de réorganisation des services de l'État, de création de plateformes de gestion s'amplifie. Il conduit à ce que les dépenses ne sont plus nécessairement exécutées localement.

² Loi 2007-1199 du 10 août 2007.

³ Source : SGARE Alsace - Trésorerie générale de la région Alsace, *Les interventions financières de l'État en Alsace 2009*.



Dépenses de fonctionnement en 2009

Collectivités locales	Dépenses de fonctionnement 2009 (en millions d'euros)	Évolution 2008-2009 (en %)
Région Alsace	478,8	4,0
Département du Bas-Rhin	711,4	5,4
Département du Haut-Rhin	520,9	11,0
Ensemble Région et Départements	1 711,1	6,6
<i>dont charges de personnel</i>	<i>285,9</i>	<i>5,3</i>
<i>dont subventions*</i>	<i>1 166,5</i>	<i>7,2</i>
Communes de 10 000 habitants ou plus**	763,2	2,2

* subventions + participations + aides à la personne + frais d'hébergement
** strate composée de 23 communes

Source : Direction régionale des finances publiques

revenu et l'impôt sur les sociétés s'est fortement accentué (+28 %) en 2009.

Se situant à un niveau global de 3,7 milliards d'euros, les dépenses réelles des grandes collectivités alsaciennes ont augmenté de 6,4 % en 2009, soit une progression deux fois plus élevée que celle constatée en 2008. Toutefois cette évolution reste contrastée selon le type de collectivités : la croissance a été plus vive pour la Région Alsace (+12,9 %, suite au plan de relance initié en cours d'année) que pour les deux départements, et que pour les villes de 10 000 habitants ou plus, grâce à des charges courantes toujours maîtrisées.

Dépenses de fonctionnement en hausse

En 2009, les charges de fonctionnement des collectivités locales ont enregistré un rythme de croissance encore soutenu, de 5,2 %, très proche de celui de 2008 et toujours tiré par celui des départements.

Si les charges de personnel n'augmentent plus aussi fortement qu'auparavant, le transfert des personnels techniciens, ouvriers et de services (TOS) de l'Éducation nationale prévu par la loi de décentralisation touchant à sa fin, les subventions versées (notamment les dépenses sociales avec les aides à la personne, frais de séjour et d'hébergement...) continuent

de croître à un rythme élevé dans les deux départements : le volume supplémentaire de ces charges approche les 64 millions d'euros, soit une hausse de 8,5 %.

Pour la Région, la hausse des charges courantes est plus modeste (+4 %), le périmètre des compétences se stabilisant, mais reste également conditionnée par les subventions versées, notamment pour le fonctionnement des lycées et pour les aides à la personne. Autre facteur explicatif, le nouveau moyen de financement des rames de trains express régionaux (TER) par crédit-bail, donne lieu désormais à un versement de loyers, et non plus à un investissement.

Les dépenses courantes des villes de 10 000 habitants ou plus ont de nouveau enregistré une hausse limitée (+2,2 %) légèrement supérieure à l'inflation.

Des dépenses d'équipement marquées par le plan de relance

Après avoir stagné en 2008, les dépenses directes d'équipement des grandes collectivités alsaciennes

sont reparties à la hausse (+15,6 %) en 2009 : la Région Alsace a ainsi relancé ses programmes d'investissement en cours d'année (+46,3 %), avec de nouveaux chantiers de restructuration dans les lycées et des travaux de voirie (contournements d'agglomérations). Les deux départements ont connu des évolutions contraires : alors que les dépenses du Bas-Rhin se sont nettement appréciées, notamment dans le secteur des transports en commun, le conseil général du Haut-Rhin qui avait augmenté les siennes pour des travaux dans les collèges en 2008, les a réduites de 13 % en 2009. L'agrégation des dépenses d'équipement des deux départements aboutit à une hausse de 9,6 % en 2009.

Pour les villes de 10 000 habitants ou plus, après une année de modération, la tendance s'est également inversée avec une hausse de 12,3 %, imprimée par des villes comme Mulhouse, Haguenau, Saint-Louis, ainsi que par la majorité des villes "moyennes", signataires de la convention, dite de "Plan de relance de l'économie", avec la Préfecture de région.

Dépenses directes d'équipement en 2009*

Collectivités locales	Dépenses directes d'équipement 2009 (en millions d'euros)	Évolution 2008-2009 (en %)
Région Alsace	96,0	46,3
Département du Bas-Rhin	132,2	35,9
Département du Haut-Rhin	98,4	-13,0
Ensemble Région et Départements	326,6	18,3
Communes de 10 000 habitants ou plus**	260,1	12,3

* la distinction entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'équipement reste encore très affirmée dans le secteur public local, même si la technique du crédit-bail se généralise et commence à atténuer la portée de la distinction.
** strate composée de 23 communes

Source : Direction régionale des finances publiques

Pierre SCHMITT
Xavier RZEPKA
Direction régionale
des finances publiques